



Conseil "Transports, télécommunications et énergie"
(Télécommunications)
Luxembourg, le 3 juin 2022

Président: M. Gabriel Attal, Ministre délégué chargé des Comptes publics

La **session débutera** à 09 h 30.

Le Conseil évaluera les progrès accomplis en ce qui concerne trois propositions législatives, à savoir:

- Le règlement sur **l'intelligence artificielle** ;
- Le règlement sur **un cadre européen pour une identité numérique**;
- Le règlement sur **les données**.

Les ministres tiendront un débat d'orientation sur la **transition verte et numérique**, avec un focus particulier sur les équipements électroniques qui représentent 75% de l'empreinte du numérique ainsi que sur les méthodologies d'évaluation de l'impact environnemental net du numérique, et les modalités de développement d'un numérique durable et au service de la transition écologique de l'économie.

Sous **"Divers"**, la présidence communiquera aux ministres des informations sur l'état d'avancement des discussions en ce qui concerne la révision du règlement « *e-privacy* » relatif à la **protection de la vie privée** dans le secteur des communications électroniques, la proposition législative sur la **voie à suivre pour la décennie numérique** et la proposition de directive concernant des mesures destinées à assurer un **niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'UE** (directive SRI révisée ou « **SRI 2** »).

En outre, sous **"Divers"**, la présidence communiquera aux ministres des informations sur la **déclaration européenne** relative aux droits et principes numériques pour la décennie numérique. La présidence et certaines délégations communiqueront des informations sur la Conférence de plénipotentiaires de **l'Union internationale des télécommunications** qui aura lieu à Bucarest du 26 septembre au 14 octobre 2022. Les délégations autrichienne, tchèque et slovaque communiqueront des informations sur les résultats de l'atelier de haut niveau intitulé « Humanisme numérique et intelligence artificielle » qui s'est tenu à Bruxelles le 3 mars 2022. En dernier point, la future présidence tchèque présentera son **programme de travail** pour le deuxième semestre 2022.

Conférence de presse: à l'issue de la session, vers 13h50 .

[Conseil "Transports, télécommunications et énergie" \(Télécom\) - Consilium \(europa.eu\)](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Règlement sur l'intelligence artificielle

Le Conseil fera le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la proposition de **règlement sur l'intelligence artificielle**.

Le projet de règlement présenté par la Commission en avril 2021 est un élément clé de la politique de l'UE visant à favoriser le développement et l'adoption, dans l'ensemble du marché unique, d'une intelligence artificielle (IA) sûre et licite qui respecte les droits fondamentaux. La proposition qui suit une **approche fondée sur les risques** établit **pour l'IA un cadre juridique horizontal** uniforme qui vise à veiller à ce que les systèmes d'IA mis sur le marché de l'UE (y compris par des fournisseurs de pays tiers) et utilisés dans l'UE soient sûrs et respectent les valeurs de l'UE et la législation en vigueur en matière de droits fondamentaux.

Le groupe "Télécommunications" du Conseil a examiné cette proposition. La présidence française a rédigé un premier compromis qui vise notamment: à clarifier et à adapter les **exigences applicables aux systèmes d'IA à haut risque**; à préciser les **responsabilités des différents acteurs** de la chaîne de valeur de l'IA; à clarifier et simplifier les processus d'évaluations de la **conformité, contrôle de l'application et gouvernance**; à tenir compte des spécificités et des contraintes particulières des **services répressifs** dans leur utilisation de systèmes IA; à revoir les dispositions relatives aux systèmes d'IA à usage général afin de **mieux équilibrer les exigences et les obligations** entre les fournisseurs de tels systèmes et les fournisseurs de systèmes d'IA à haut risque; à renforcer les **mesures de soutien à l'innovation** et à limiter la **charge administrative pesant sur les petites et moyennes entreprises**.

[Une approche européenne de l'intelligence artificielle \(informations de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Cadre européen pour une identité numérique

Le Conseil prendra note de l'état des travaux concernant la proposition de règlement relatif à un cadre européen pour une **identité numérique**.

En juin 2021, la Commission a proposé un **cadre européen pour une identité numérique** qui sera disponible pour l'ensemble des citoyens, résidents et entreprises de l'UE, au travers d'un **portefeuille européen d'identité numérique**. Le nouveau cadre proposé modifiera le règlement de 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (**règlement eIDAS**), qui a jeté les bases pour pouvoir, en toute sécurité, accéder à des services publics et effectuer des transactions dans le cadre d'une utilisation en ligne et transfrontalière dans l'UE. Par ailleurs, la Commission a également adopté, simultanément, une recommandation visant à élaborer une **boîte à outils définissant les spécifications techniques du portefeuille européen d'identité numérique**.

Le groupe « Télécommunications » du Conseil a examiné cette proposition. Les discussions ont permis d'identifier les **principaux sujets politiques** qui devront encore être approfondis comme le concept de portefeuille européen d'identité numérique et son articulation avec les moyens d'identification électronique nationaux ou encore le concept de fournisseurs d'attestations électroniques d'attribut. Elles ont aussi porté sur les services de confiance, y compris les **nouveaux services de confiance** introduits dans la proposition de la Commission (archivage électronique et registres électroniques) ainsi que sur le régime de responsabilité des prestataires de services de confiance et leur supervision.

[Identité numérique européenne \(informations de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Règlement sur les données

Le Conseil fera le point sur les progrès réalisés en ce qui concerne la proposition de règlement fixant les **règles harmonisées pour l'équité d'accès aux données et de leur utilisation**.

Les principaux objectifs de cette proposition adoptée fin février 2022 par la Commission sont de garantir l'équité dans la répartition de la valeur entre les acteurs et de favoriser l'accès aux données et leur utilisation. Il s'agit d'un **acte législatif horizontal**, qui devrait être complété par des législations complémentaires pour des secteurs spécifiques. Plus précisément, la proposition vise à **faciliter l'accès aux données et leur utilisation** par les consommateurs et les entreprises en renforçant la sécurité juridique autour du partage des données générées par l'utilisation de produits (par exemple, l'internet des objets), à établir des règles visant à garantir la loyauté des contrats de partage de données et à permettre aux organismes du secteur public d'utiliser les données détenues par les entreprises dans certaines situations où il existe un besoin exceptionnel de données. La proposition vise également à faciliter le changement de fournisseur de services de traitement de données, met en place des **garanties contre les transferts illicites** de données par les fournisseurs de services en nuage et prévoit l'élaboration de normes d'interopérabilité pour la réutilisation des données entre les secteurs.

Le groupe « Télécommunications » a procédé à une première lecture de cette proposition.

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Transition numérique et verte

A l'initiative de la présidence, le Conseil tiendra un débat d'orientation sur **la transition numérique et verte**. Les Ministres débattront de la mesure/évaluation de **l'impact environnemental** du numérique, ainsi que des modalités pour le développement d'un numérique durable et au service de la transition écologique de l'économie.

En mars 2021, à l'occasion des Digital Days, les Ministres des télécommunications ont adopté une déclaration ministérielle « Une transformation verte et numérique de l'UE » qui liste un certain nombre d'orientations politiques que les Etats membres s'engagent à prendre. Cette déclaration s'inscrit pleinement dans les stratégies de la Commission, comme par exemple le Green Deal de 2019 et la stratégie numérique de 2019 « Shaping Europe's digital future ». Un sujet mérite une attention toute particulière: les **équipements numériques** (télévision, ordinateurs, téléphones). Leur phase de production représente, dans certains pays européens, plus de 75 % de l'empreinte environnementale du numérique (émissions de gaz à effet de serre, consommation d'eau et de ressources...). De plus, le flux de déchets d'équipements électriques et électroniques augmente de 2 % par an en Europe et moins de 40 % de ces déchets sont recyclés en Europe. Par ailleurs, il est aujourd'hui difficile d'avoir une idée précise **des actions réellement mises en œuvre** par les acteurs tout au long de la chaîne de valeur, de savoir si elles vont dans le bon sens et de mesurer leur impact concret.

C'est la raison pour laquelle la présidence entend donner l'occasion d'un examen plus approfondi de la question de la transition verte et numérique, avec un focus sur les équipements numériques.

Dans ce contexte, la présidence a élaboré une **note d'orientation** contenant les questions suivantes afin de guider la discussion des ministres:

- Comment mettre en place, au niveau européen, des **méthodologies de mesure de l'empreinte environnementale** du numérique, en tenant compte de son potentiel de rationalisation de l'empreinte écologique d'autres secteurs ?
- Quels **objectifs concrets** l'Europe devrait-elle se fixer d'ici à 2030 et quels sont les leviers à prioriser au niveau européen pour adresser les plus importants facteurs de coût environnemental dans le numérique (notamment en ce qui concerne les équipements numériques) et encourager les usages et services favorables à cette transition ?

[Décennie numérique de l'Europe: objectifs numériques pour 2030 \(site de la Commission\)](#)

[Un avenir numérique pour l'Europe \(informations générales\)](#)

Divers

- a) Propositions législatives en cours d'examen
- Règlement "vie privée et communications électroniques" (« e-privacy »)
 - Décision sur la voie à suivre pour la décennie numérique
 - Directive concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'UE (directive SRI révisée ou « SRI 2 »).

Informations communiquées par la présidence

- b) Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique

Informations communiquées par la présidence

- c) Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (Bucarest, du 26 septembre au 14 octobre 2022)

Informations communiquées par la présidence et les délégations

- d) Atelier de haut niveau intitulé « Humanisme numérique et intelligence artificielle » (Bruxelles, 3 mars 2022)

Informations communiquées par les délégations autrichienne, tchèque et slovaque

- e) Programme de travail de la prochaine présidence

Informations communiquées par la délégation tchèque
